

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/12/20-5/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181220-lmc10000018424-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports
Rapporteur : VEAU Véronique

OBJET : Modification de la sectorisation des collèges George Sand à Crégy-les-Meaux, La Dhuis à Nanteuil-les-Meaux, Parc Frot à Meaux, Georges Brassens à Saint-Mard et Nicolas Tronchon à Saint-Soupplets.

Les collèges George Sand à Crégy-les-Meaux et La Dhuis à Nanteuil-les-Meaux seront en sureffectif dès la rentrée 2019. Pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur dans de bonnes conditions, il est proposé de rééquilibrer la sectorisation avec les collèges Parc Frot à Meaux, Georges Brassens à Saint-Mard et Nicolas Tronchon à Saint-Soupplets qui disposent de places vacantes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L. 213-1 du Code de l'Éducation,

VU la délibération du Conseil général n° 5/05 en date du 20 décembre 2013 relative à la « retranscription de la sectorisation à la rue de l'ensemble des collèges publics de Seine-et-Marne »,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale réuni en séance le 7 décembre 2018,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2019, le secteur de recrutement du collège George Sand, à Crégy-les-Meaux, défini comme suit :

Intégralité des communes de Barcy, Chambry, Chauconin-Neufmontiers, Crégy-les-Meaux et Penchard.

Article 2 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2019, le secteur de recrutement du collège La Dhuis, à Nanteuil-les-Meaux défini comme suit :

Intégralité des communes de Boutigny, Nanteuil-les-Meaux, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre, Villemareuil.

Article 3 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2019, le secteur de recrutement du collège Parc Frot, à Meaux, défini comme suit :

Ensemble des rues de la commune de Meaux situées entre les limites communales nord et nord-ouest et une ligne sud-nord qui passe par la rue des Trinitaires (comprise), l'avenue Jean Bureau (non comprise), le cours de l'Arquebuse (non compris), la voie ferrée jusqu'au boulevard Jean Rose (compris en partie, selon le détail de la liste de rues), puis après un angle droit vers l'est, ce boulevard jusqu'à la rue Saint-Faron (comprise), suivie vers le nord jusqu'à la voie ferrée, puis vers l'est, jusqu'au chemin de la Justice (non compris) et son croisement avec le canal de l'Ourcq, suivi vers le nord jusqu'aux limites communales nord et l'intégralité des communes de Mareuil-les-Meaux et Villenoy.

Article 4 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2019, le secteur de recrutement du collège Georges Brassens, à Saint-Mard, défini comme suit :

Intégralité des communes de Cuisy, Ivorny, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Le Plessis-aux-Bois, Le Plessis-l'Evêque, Mauregard, Montge-en-Goële, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeroy et Vinantes.

Article 5 : d'établir à compter de la rentrée de septembre 2019, le secteur de recrutement du collège Nicolas Tronchon, à Saint-Soupplets, défini comme suit :

Intégralité des communes de Douy-la-Ramée, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Marchemoret, Marcilly, Monthyon et Saint-Soupplets.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus

M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne